



Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

*Conseil d'administration du
1^{er} juin 2015*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com> - aappma.correze@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La truite des Monédières"**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ***Le 1er juin 2015 à Corrèze***

Le conseil d'administration de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le
1er Juin 2015 à 20H00 à Corrèze.

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. CHABRERIE Bernard (BC), M. MARAVAL Christian (CM), M. MICHEL Emmanuel (EM)
- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. Christian Brugneaux (CB), M. DIAZ Diego (DD) , M. VITRAC Serge (SV)

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion.
Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

PROTECTION ET CONNAISSANCE DU MILIEU AQUATIQUE

- Pollutions
- Pêches électriques 2015
- Sensibilisation et animations pour la protection des milieux aquatiques dans les écoles : partenariat avec la MEP

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

- Projets PDDL

VIE DE L'ASSOCIATION

- Vente des cartes par Internet
- Outils de communication 2015

QUESTIONS DIVERSES

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.



PROTECTION ET GESTION DU MILIEU AQUATIQUE



POLLUTIONS 1/2

► Pollution sur la Montane à Eyrein

Conformément aux statuts de l'AAPPMA, le président Roland LAURENT informe le CA qu'une pollution avec mortalité piscicole a eu lieu sur la Montane en avril 2015 sur plusieurs kilomètres durant plusieurs heures. Il présente et rappelle les faits aux personnes présentes. CM demande s'il existe une station d'épuration sur cette entreprise. SP précise la nature de la pollution. CM demande si c'est une grosse entreprise. BC précise qu'elle fait 21 M€ de chiffre d'affaires annuel.

RL informe le CA que le bureau réunit le 27/04/2015 a décidé que l'AAPPMA mènerait une action en justice auprès des juridictions compétentes concernant cette pollution en aval d'Eyrein. Cette décision est notamment prise au regard du préjudice direct et indirect aux intérêts qu'elle a pour objet de défendre.

La plainte a été déposée auprès de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques par RL. SP précise qu'il est important d'informer la Fédération de Pêche de notre dépôt de plainte. Il est aussi important de prévenir le propriétaire, témoin de la pollution, que nous avons porté plainte.

DECISION DU CA : RL doit informer la Fédération de Pêche de la Corrèze et son président du dépôt de plainte de l'AAPPMA concernant cette pollution.

► Pollution sur la Corrèze à Corrèze

Conformément aux statuts de l'AAPPMA, le président Roland LAURENT informe le CA qu'une pollution a eu lieu sur la Corrèze en avril 2015 sur plusieurs kilomètres durant plusieurs heures. Il présente et rappelle les faits aux personnes présentes.

RL informe le CA que le bureau réunit le 27/04/2015 a décidé que l'AAPPMA mènerait une action en justice auprès des juridictions compétentes concernant cette pollution au lisier à Corrèze. Cette décision est notamment prise au regard du préjudice direct et indirect aux intérêts qu'elle a pour objet de défendre.

La plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Corrèze. SP précise qu'il est important d'informer la Fédération de Pêche de notre dépôt de plainte. Il est aussi important de prévenir le propriétaire du moulin du Geai, témoin de la pollution, que nous avons porté plainte.

DECISION DU CA : RL doit informer la Fédération de Pêche de la Corrèze et son président du dépôt de plainte de l'AAPPMA concernant cette pollution.



POLLUTIONS 2/2

► Engagement d'un avocat pour la défense des droits de l'AAPPMA dans ces deux affaires

RL précise qu'il s'est renseigné auprès d'un avocat à Tulle, maître Dominique VAL, notamment pour connaître le coût de son conseil. Maître VAL évalue un montant maximum de 1500 € HT par dossier. EM et CM demandent si l'AAPPMA ne bénéficie pas d'une aide juridique par le biais de notre assurance. RL répond qu'il s'est renseigné et qu'elle n'était pas prévue dans nos contrats.

Conformément aux statuts de l'AAPPMA "La Truite des Monédières", est mis au vote des membres du CA l'engagement de Maître Dominique VAL pour la défense des droits de l'AAPPMA dans le cadre des deux affaires de pollution sur la Montane et la Corrèze.

Le résultat du vote est le suivant :

		
POUR	CONTRE	NSPP
8	0	0

DECISION DU CA : Conformément à ses statuts et à l'unanimité des membres présents, l'AAPPMA des Monédières donne pouvoir au président M. Roland LAURENT pour engager Maître Dominique VAL pour assurer la défense des intérêts de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" dans le cadre de la pollution de la Montane à Eyrein et de la pollution de la Corrèze à Corrèze.



PÊCHES ELECTRIQUES 2015

► Montane

La pollution de la Montane doit nous mener à réfléchir la poursuite ou non du projet de pêches électriques sur le bassin de la Montane qui avait été adopté par le CA de Février dernier. SP pense que du fait de ces mortalités, des pêches électriques n'apporteraient qu'une information déformée, et qu'il semble pertinent de déplacer ces opérations sur un autre bassin. Un tour de table est réalisé pour définir des sites favorables. SP évoque la Corrèze de Pradines et le Mazaleyrat. EM est d'accord mais précise que les accès sont difficiles. BC envisage de réaliser ces pêches sur les affluents de la Montane.

DECISION DU CA : Accord du CA pour réaliser deux jours de pêche électrique le 14 et le 15 septembre sur le bassin de la Corrèze de Pradines :

- Pont du Masgoutier
- Gransaigne amont
- Gransaigne aval
- Amont de la confluence Corrèze

SP et BC se chargent d'aller repérer les accès. RL récupèrera les droits de pêche pour la réalisation de ces pêches électriques.

► Pêches électriques de l'ONEMA

RL informe le CA que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) réalisera trois pêches électriques sur notre territoire en 2015. SP indique que ces pêches électriques s'inscrivent dans des réseaux de suivi de l'état des cours d'eau à l'échelle européenne. Voici le calendrier :

- 02/07/2015 : la Douyge au pont du Mounard à Saint-Augustin
- 27/07/2015 le matin : la Corrèze au pont de Franchesse
- 27/07/2015 AM : la Corrèze de Pradines au pont du Travers



SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

► Sensibilisation à la protection des cours d'eau auprès des écoles

SP précise qu'un courrier est parti dans chaque école du territoire de l'AAPPMA (voir ci-contre). JB qui est chargée du dossier fait un point sur le projet. De très bons retours ont eu lieu. Elle informe le CA que ce projet est une vraie réussite à tous points de vue : pour les élèves, les professeurs, les bénévoles de l'AAPPMA et l'animateur de la Maison de l'Eau et de la Pêche, Vincent Laroche. Le CA tient d'ailleurs à le féliciter particulièrement pour son professionnalisme et sa gentillesse. Les écoles d'Eyrein (CE2 et grande section) et Corrèze (CE2, et grande section) ont été sensibilisées et se sont très bien passés. D'autres restent à venir avant la fin de l'année. Des petits lots ont été distribués à tous les élèves : autocollants de l'AAPPMA, mètres siglés etc. JB pense qu'ils ont été particulièrement appréciés.

ANIMATION OFFERTE
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

**Education à l'environnement des milieux aquatiques
Interventions sur la qualité de l'eau
Découverte de la pêche et des milieux aquatiques
→ Interventions gratuites**

L'association agréée pour la pêche et la protection des Milieux aquatiques "La Truite des Monédières" souhaite former les élèves des Monédières à la protection des milieux aquatiques. Notre association vous offre ainsi **gratuitement** pour cette année scolaire une demi-journée d'animation et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques aux cycles 3 de votre école.

Notre partenaire, la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze peut intervenir gratuitement grâce à un animateur diplômé qui se rendra dans votre école et/ou sur les milieux aquatiques environnants pour une découverte locale.

Pour **tous renseignements et pour réserver votre demi-journée d'animation gratuite**, vous pouvez contacter directement :

M.E.P. 19, Vincent LAROCHE
06 31 22 91 60
Place de l'église BP 22 - 19160 NEUVIC - 05 55 95 06 76
neap2@free.fr - <http://www.neap2.fr>
Antenne du Moulins de Lissac - 19000 LISSAC s/COLZE - 06 31 22 91 60

En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nos partenaires pour ce projet au service de la découverte des milieux aquatiques, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le Président
de « La Truite des Monédières »
Roland LAURENT
Roland LAURENT

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
<http://aappmacorreze.jimdo.com> - aappma.correze@gmail.com

SP pense qu'il faut valoriser cette action par une opération de communication dans la presse. BC est d'accord. RL pense qu'il faut même envisager une page entière dans la presse quotidienne régionale (La Montagne et l'Echo). JB contacte Mme CARIOLOT, la correspondante presse de Saint-Yrieix le Déjalat et prépare un article à diffuser après le 22/06.

MB pense qu'il faudrait envisager des petits cadeaux spécifiques : un jeu de l'oie spécialisé milieux aquatiques ou une plaquette invertébrés sont envisagés. SP trouve l'idée particulièrement intéressante. Il doit déjà exister ce type de choses dans d'autres AAPPMA de France.

DECISION DU CA : JB devra préparer un article pour prévoir une diffusion dans la presse fin juin. JB contacte Mme CARIOLOT, la correspondante presse à Saint-Yrieix le Déjalat. SP s'occupera de la communication sur Internet.



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

► Projets d'amélioration des aires de stationnements sur le territoire

Ce projet est toujours en cours. Pas d'informations supplémentaires à apporter depuis le dernier CA de Février.

DECISION DU CA : -

► Franchissement des clôtures pour les pêcheurs

Ce projet est toujours en cours. Pas d'informations supplémentaires à apporter depuis le dernier CA de Février.

DECISION DU CA : -

► Parcours de grâciation de la Dadalouze en 2016

Le projet a été envoyé à la Fédération par courrier par RL pour permettre la labellisation du parcours en parcours "passion". Ceci n'impliquera pas de financement par l'AAPPMA.

DECISION DU CA :



VIE DE L'ASSOCIATION



VENTE DES CARTES PAR INTERNET

RL informe le CA que lors de la dernière réunion du bassin Corrèze, le nouveau chargé de développement de la FD a été présenté, M. Charlie TOUCHE. Il sera notamment chargé de la politique de mise en place du réseau de ventes de cartes par Internet. M. TOUCHE devrait donc se rendre dans chaque AAPPMA pour présenter ce dossier.

Un débat émerge alors concernant ce mode de vente des cartes de pêche. SFDA parle des problèmes liés aux cartes papiers (lourdeur administrative, perte etc.). CM ne comprend pas pourquoi une carte perdue doit forcément être rachetée. BC pense qu'il va être nécessaire d'évoluer vers le tout Internet. Il envisage même la pose de bornes qui lui semblent le système le plus "fonctionnel". SP apprécie ce système, mais apparemment il est cher et il pense qu'un réseau de dépositaires n'est pas forcément obligatoire et qu'une permanence les deux jours avant l'ouverture serait suffisante. RL pense que cela est difficile à organiser et rappelle que l'AAPPMA s'est engagée dans une résolution prise lors de son assemblée générale et transmise à la FD à ce que le système actuel perdure.

DECISION DU CA : Le président doit poursuivre la défense du système mixte actuel mais doit recevoir M. Charlie TOUCHE afin de déterminer quel mode de fonctionnement pourrait avoir lieu dans les années à venir.



Outils de communication 2015

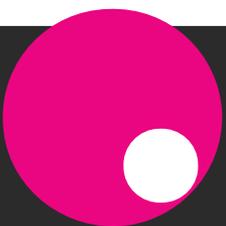
SP informe le CA qu'il faudrait renouveler le stock des outils de communication de l'AAPPMA cette année. BC propose la réalisation de petites cartes de visites à distribuer aux pêcheurs par nos gardes pêche particuliers. MB et SFDA pensent qu'il faut voir le prix, mais que *a priori* cela ne doit pas être trop cher et c'est une bonne idée.

SP souhaite renouveler le bulletin "Pêche en Monédières" et fait un appel aux bonnes volontés pour les articles. Concernant le cadeau envoyé traditionnellement aux membres chaque année, il évoque un coupe-fil dont le prix est limité (et le poids également, ce qui limitera le coût de l'envoi par la poste avec la convocation de l'AG). Les premiers devis s'élèvent à environ 1 € TTC le coupe-fil.

DECISION DU CA : L'AAPPMA des Monédières charge SP de s'occuper du bulletin "Pêche en Monédières", de commander les cadeaux pour les bénévoles, de faire réaliser des autocollants ainsi que des cartes de visite pour que tous ces outils soient prêts à l'automne, c'est à dire avant la prochaine assemblée générale électorale.



QUESTIONS DIVERSES





AQUA BORT CHALLENGE 2015

RL informe le CA qu'il a reçu une information concernant l'organisation par la FD 19 d'une compétition de pêche aux carnassiers en bateau sur le barrage de Bort les Orgues les 20 et 21 Juin. La FD19 fait un appel aux concurrents intéressés ainsi qu'à des bénévoles pour être commissaire/juge lors de la compétition. Un tour de table est réalisé

DECISION DU CA : Aucun candidat ne s'est manifesté.

VIDANGE DU CANAL D'AMENEE DE LA MICROCENTRALE DU MOULIN DE LA REINE A CORREZE

RL informe le CA qu'il a reçu en information une copie d'un courrier de la DDT adressé à M. Borie, propriétaire du moulin de la Reine à Corrèze concernant la vidange de son canal d'amenée. Il devra réaliser une pêche électrique de sauvetage.

SP précise que l'AAPPMA doit attendre les informations de la FD qui sera sans doute en charge de ce dossier.

DECISION DU CA : -

Nul n'intervenant, la séance est levée à 23H00. Le président remercie chaleureusement toutes les personnes présentes

Le Président
de « *La Truite des Monédières* »

Roland LAURENT

Le Secrétaire
de « *La Truite des Monédières* »

Stéphane PETITJEAN



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

<http://aappmacorreze.jimdo.com>

aappma.correze@gmail.com